



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMMA IARD Assurances Mutuelles 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, atteste garantir par police N° 143 793 958 , les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui peut incomber aux assurés dénommés suivants :

- UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
- ASSOCIATIONS AFFILIEES A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
- SECTIONS LOCALES DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, subis par autrui et imputables à l'exercice de ses activités garanties, et ce, à concurrence des montants de garantie suivants :

Garanties	Montants garantis en euros
<p>A - RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON* Montants exprimés par sinistre</p> <p>Tous dommages confondus (1):</p> <p>Dont :</p> <p>Dommages corporels* et immatériels* consécutifs limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à</p> <p>RC Attentat.....</p> <p>Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>Vol par préposé.....</p> <p>Dommages aux biens confiés, y compris destruction ou détérioration de documents confiés/Vestiaire gardé.....</p> <p>Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu.....</p> <p>Fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales (dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage garanti)</p> <p>Dommages immatériels* non consécutifs.....</p> <p>Atteintes à l'environnement* accidentelles ,<i>par année d'assurance</i></p>	<p>10 000 000</p> <p>3 500 000</p> <p>1 500 000</p> <p>3 000 000</p> <p>150 000</p> <p>150 000</p> <p>1 500 000</p> <p>200 000</p> <p>500 000</p> <p>1 500 000</p>
<p>B - RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</p> <p>Montants par sinistre et par année d'assurance</p> <p>Tous dommages confondus : (corporels, matériels et immatériels)</p> <p>Dont :</p> <p>Dommages immatériels non consécutifs.....</p>	<p>2 000 000</p> <p>500 000</p>

Garanties	Montants garantis en euros
C - RECOURS ET DEFENSE PENALE.....	100 000
D - FRAIS DE PREVENTION DES DOMMAGES (MONTANT PAR SINISTRE ET PAR ANNEE D'ASSURANCE)	250 000

(1) Les Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en cas de suspension et/ou résiliation.
Période de validité: Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

FAIT à PARIS, le 12 décembre 2016

MMA IARD Assurances Mutuelles - RCS le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme - RCS le Mans 440 048 682
Siège social: 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
Entreprises régies par la loi des assurances

